

COMUNIDADE DOS ESTADOS DA
AFRICA DO OESTE

ECONOMIC COMMUNITY
OF WEST AFRICAN STATES



COMMUNAUTE ÉCONOMIQUE
DES ÉTATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST

ECW/CM/LXXI
Original: Anglais

**SOIXANTE-ET-ONZIEME SESSION ORDINAIRE
DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA CEDEAO**

Abidjan, 16 – 17 décembre 2013

RAPPORT FINAL

Commission de la CEDEAO
Abidjan, décembre 2013

INTRODUCTION

1. La Soixante-et-onzième Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO s'est tenue les 16 et 17 décembre 2013 à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire. Cette réunion, qui a enregistré la participation des Ministres en charge des questions de la CEDEAO, et des Ministres des Finances, a été présidée par S.E.M. Charles Koffi Diby, Ministre d'État, Ministre des Affaires étrangères de Côte d'Ivoire et Président du Conseil.

2. Étaient représentés, les États Membres suivants:

- La République du Bénin
- Le Burkina Faso
- La République de Cabo Verde
- La République de Côte d'Ivoire
- La République de Gambie
- La République du Ghana
- La République de Guinée
- La République de Guinée Bissau
- La République du Libéria
- La République du Mali
- La République du Niger
- La République Fédérale du Nigéria
- La République du Sénégal
- La République de Sierra Leone
- La République Togolaise

3. Les institutions et agences spécialisées de la CEDEAO ci-après, étaient également représentées:

- La Commission de la CEDEAO ;
- Le Parlement de la CEDEAO ;
- La Cour de Justice de la Communauté ;
- L'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS) ;
- Le Groupe Intergouvernemental d'Action Contre le Blanchiment de l'Argent en Afrique de l'ouest (GIABA) ;
- Le Centre Régional de la CEDEAO pour les Énergies Renouvelables et l'Efficacité énergétique (CREREE) ;
- L'Autorité Régionale de Régulation du Secteur de l'Électricité de la CEDEAO (ARREC) ;
- Le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre.

4. La liste des participants est jointe en annexe au présent rapport.

I. CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

5. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Conseil a articulé son intervention autour de trois points : les progrès majeurs réalisés par la sous-région, les défis et la formulation de pistes de réflexion pour les travaux du conseil.

6. Au titre des progrès réalisés, il s'est réjoui de la normalisation de la situation au Mali, de l'engagement de la région aux côtés de la Guinée Bissau dans ses efforts de sortie de crise, de l'adoption du TEC CEDEAO, de l'augmentation du nombre des membres de la Commission de neuf (9) à quinze (15) membres et de l'allocation des postes statutaires selon la nouvelle structure de la Commission.

7. Il a souligné que les acquis dans le domaine de la paix et de la sécurité étaient la preuve de la volonté réelle des dirigeants de la région de construire un espace de coopération dans un environnement de paix durable et de développement, dans l'intérêt bien compris des populations qui aspirent légitimement au bien-être.

8. S'agissant des défis à relever, il a indiqué qu'ils concernent entre autres la sécurité alimentaire, la gouvernance, les changements climatiques, l'industrialisation, l'emploi, notamment celui des jeunes, ainsi que la question du genre.

9. En ce qui concerne les pistes de réflexion, il a souligné la nécessité de faire en sorte que l'intégration régionale soit inclusive en prenant en compte les attentes légitimes des populations et en réalisant les programmes macroéconomiques communautaires. A cet effet, il a indiqué que cela devait se faire en observant scrupuleusement le schéma de libéralisation des échanges à travers notamment l'application stricte des règles d'origine de la CEDEAO et la poursuite des efforts pour la levée des barrières non tarifaires en vue de parvenir à la nécessaire uniformisation des droits et taxes de porte et l'instauration d'un prélèvement communautaire unique au niveau du cordon douanier de la région. Il a ajouté que cela devrait aussi se traduire par la réalisation de la convergence monétaire qui passe par la création, sans délai, d'une deuxième zone monétaire de la CEDEAO. Sur le partenariat économique pour le développement, il a partagé avec le Conseil l'idée d'encourager les partenaires européens, dont la France, à accompagner la région dans la conclusion des négociations sur l'accord de partenariat économique avec des conditions de calendrier et de contenu plus flexibles et plus favorables à l'espace économique ouest-africain, en tenant compte des questions environnementales dans la construction de son développement.

10. Le Président du Conseil a conclu son propos en affirmant pouvoir compter sur le sens élevé de l'intérêt général de la classe politique et des autorités de la Guinée Bissau pour tenir les élections reportées en mars 2014, élections pour lesquelles le financement est désormais acquis.

11. Le Président de la Commission a commencé son allocution en invitant le Conseil à observer une minute de silence à la mémoire des deux soldats sénégalais tués dans l'attentat terroriste survenu le 14 décembre 2013, à Kidal, au Mali.

12. Il a ensuite adressé ses remerciements au gouvernement et au peuple de Côte d'Ivoire pour leur fraternelle hospitalité, ainsi que les facilités mises en place afin d'assurer la bonne tenue des travaux. Il a souligné l'importance de cette session de fin d'année consacrée aux questions budgétaires et institutionnelles, ainsi qu'à l'examen des principaux programmes communautaires. Par conséquent, il a remercié les ministres pour

leur présence qui traduit l'attachement et l'engagement de leurs pays respectifs à l'approfondissement du processus d'intégration de la région.

13. Faisant le point des réalisations en 2013, le Président de la Commission a exprimé sa satisfaction pour les résultats obtenus dans le domaine de la stabilisation politique et sécuritaire de la région. Au Mali, il s'est félicité de l'achèvement du processus de transition, avec la tenue des deux tours des élections législatives après celle exemplaire de la présidentielle. En Guinée Bissau, il a exprimé sa gratitude aux États membres pour l'appui au financement des prochaines élections. En outre, il a salué l'action de l'ECOMIB dans la stabilisation de la situation sécuritaire dans ce pays. Au Togo et en Guinée, il a relevé la mise en place de nouveaux parlements dans ces deux pays.

14. Dans le domaine de l'intégration économique et monétaire, le Président de la Commission a d'abord mis en exergue les résultats historiques obtenus en matière de consolidation du marché commun avec l'adoption du TEC CEDEAO. Il a aussi émis l'espoir de voir s'accélérer le processus de mise en place de la monnaie unique avec la désignation des Présidents du Ghana et du Niger pour superviser la mise en œuvre du programme de coopération monétaire. Enfin, le Président a relevé la nouvelle offre d'accès au marché faite par la région à l'UE dans le cadre des négociations sur l'APE. Sur ces négociations, il a indiqué qu'il ne ménagera aucun effort pour respecter les instructions données par les Chefs d'État et de Gouvernement pour conclure un APE régional équitable et axé sur le développement.

15. S'agissant des réformes institutionnelles, le Président a réaffirmé la détermination des institutions de la Communauté à améliorer au quotidien leur fonctionnement et à conduire avec efficacité la mise en œuvre des programmes communautaires. A cet effet, il a attiré l'attention des membres du Conseil sur les rapports qui leur seront soumis et qui concernent les réformes importantes en cours. Il a aussi souligné les efforts déployés par la CEDEAO en vue du renforcement des prérogatives du Parlement et ce, pour une meilleure consolidation des acquis démocratiques de notre communauté.

16. À la lumière de ces résultats encourageants, le Président a exprimé ses vifs remerciements et sa profonde gratitude au Président en exercice, S. E. M. Alassane Ouattara ainsi qu'à ses pairs pour l'impulsion qu'ils donnent au processus d'intégration régionale. Il a également salué le soutien qu'ils apportent à l'action des institutions de la Communauté et pour leurs conseils avisés qui ont contribué à l'atteinte des objectifs de la CEDEAO. Le Président a par ailleurs exprimé sa reconnaissance à tous les partenaires pour leur accompagnement et leur appui constant aux efforts d'intégration de la région.

17. Les textes intégraux des discours sont joints en annexe au présent rapport.

II. ELECTION DU BUREAU

18. Le bureau suivant a été élu :

- Président - République de Côte d'Ivoire

- Rapporteurs : - Burkina Faso
- République de la Gambie

III. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROGRAMME DE TRAVAIL

19. L'ordre du jour suivant a été adopté :

- I Cérémonie d'ouverture
 - Discours d'ouverture de S.E.M. Charles Koffi DIBY, Président du Conseil, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire,
 - Allocution de S.E.M. Kadré Désiré Ouédraogo, Président de la Commission de la CEDEAO

II Adoption du Projet d'Ordre du jour et du Programme de travail

III Élection du Bureau

POINTS POUR DÉCISION

- IV Présentation et examen du Rapport Annuel 2013 du Président de la Commission de la CEDEAO ;
- V Présentation et examen de l'état d'avancement des Tâches assignées par la 70^{ème} Session du Conseil des Ministres de la CEDEAO ;
- VI Présentation et examen du Rapport intermédiaire 2013 du Contrôleur financier ;
- VII Présentation et examen du Rapport de la 28^{ème} Réunion du Comité d'Audit ;
- VIII Présentation et examen du Rapport de la 14^{ème} Réunion du Comité de l'Administration et des Finances ;
- IX Présentation et Examen du Rapport de la 55^{ème} Réunion du Comité technique Commerce, Douanes et Libre Circulation sur la Carte d'Identité biométrique et le Permis de Résidence ;
- X Présentation et Examen du Rapport de la 53^{ème} Réunion du Comité technique Commerce, Douanes et Libre Circulation, relatif au Programme de Transition fiscale de la CEDEAO ;
- XI Examen d'un Mémoire sur la Création de Représentations permanentes de la CEDEAO dans les États membres ;

XII Examen d'un Mémoire sur l'Ouverture d'une Représentation de la CEDEAO à New York ;

XIII Examen du Projet d'Ordre du Jour de la 44^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement ;

POINTS POUR APPROBATION

XIV Examen du Rapport de la Réunion des Ministres de l'Énergie de la CEDEAO ;

XV Examen du Rapport de la Réunion des Ministres de la Justice de la CEDEAO ;

XVI Examen du Rapport de la Réunion des Ministres de la Sécurité ;

XVII Examen du Rapport de la Réunion des Ministres chargés de la Statistique ;

XVIII Examen du Rapport de la Réunion des Ministres de la CEDEAO chargés de la Qualité ;

XIX Examen du Rapport de la Réunion du Comité technique ministériel spécialisé sur l'Agriculture, l'Environnement et les Ressources en Eau ;

XX Examen du Mémoire portant sur les Candidatures de la République Fédérale du Nigéria et de la République du Mali à des Postes internationaux ;

XXI Examen du Rapport des Ministres des finances sur la création d'une Agence de garantie des investissements et de réassurance.

POINTS POUR INFORMATION

XXII Mémoire sur l'Élargissement de la Commission à 15 Membres

XXIII Mémoire sur la Réforme institutionnelle en cours

XXIV Mémoire sur le Recrutement concernant cinquante-deux (52) postes clés à la Commission

XXV Mise en œuvre des Protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et des biens : Communication de la République fédérale du Nigéria

DIVERS

XXVI Adoption du Rapport

CEREMONIE DE CLOTURE

XXVII Motion de Remerciements

XXVIII Discours de Clôture

IV. RÉSULTAT DES TRAVAUX

Points pour Décision

Point 4: Présentation et examen du Rapport annuel 2013 du Président de la Commission de la CEDEAO

20. Le Rapport annuel 2013, portant sur le thème "*Adaptation de la CEDEAO aux changements : Climat, Sécurité et Développement*", a été présenté par le Président de la Commission, S.E. Kadré Désiré OUEDRAOGO. Il analyse l'évolution économique récente de la région dans le contexte de l'économie mondiale. En outre, il évalue le niveau de mise en œuvre du programme de travail de la Communauté, à partir de quatre axes prioritaires, à savoir (i) la consolidation de la paix, la sécurité, la démocratie et les droits de l'homme ; (ii) l'accélération de l'intégration régionale dans tous les domaines de la vie économique et sociale ; (iii) la promotion de la prospérité par la mise en place d'un environnement régional viable et propre à renforcer les investissements et développer l'esprit d'entreprise ; (iv) l'établissement de partenariats mutuellement bénéfiques avec d'autres régions de l'Afrique et du monde pour faire face au défi de la mondialisation.

21. Il ressort de la présentation que la CEDEAO demeure la première communauté économique régionale, avec la plus forte croissance économique en 2013 (6,3%) et des prévisions de 7,1% en 2014 contre 6,6% en 2012. Ce taux de croissance notable tient à la vigueur affichée par les économies nationales en 2013, avec sept États membres enregistrant des taux de croissance supérieurs à la moyenne régionale de 6,3%. Il s'agit de la Gambie (6,4%), du Burkina (6,8%), du Nigéria (6,9%), du Ghana (8%), du Liberia (8,1%), de la Côte d'Ivoire (9%) et de la Sierra Leone (14,6%).

22. Par ailleurs, selon les projections, le taux de croissance du PIB de la région (6,3%) devrait augmenter, pour atteindre 7,1% en 2014. Il est prévu que onze des quinze États membres enregistrent des taux de croissance d'au moins 5% (Bénin, 6,5%, Burkina, 7%, Côte d'Ivoire, 9,1%, Gambie, 8,5%, Ghana, 8%, Liberia, 8,1%, Mali, 6,6%, Niger, 8,2%, Nigéria, 7,4%, Sierra Leone, 14%, Togo, 6%). Les facteurs ayant favorisé cette bonne performance économique de la plupart des États membres sont notamment la forte demande extérieure pour les minerais et les hydrocarbures, la bonne performance du secteur primaire (agriculture) et de celui des services, ainsi que les importantes réformes macroéconomiques engagées par les différents pays.

23. S'agissant de la mise en œuvre du programme de travail de la Communauté en 2013, le Président de la Commission a noté les importants résultats enregistrés par l'ensemble des institutions et agences de la Communauté, en dépit des défis auxquels

problème urgent de l'alimentation en électricité. En outre, le Président a évoqué les efforts entrepris par la CEDEAO pour lancer des projets d'électrification transfrontaliers entre la Côte d'Ivoire et le Liberia, le Ghana et le sud du Togo, le Bénin et le nord du Togo, ainsi que l'intégration progressive des systèmes énergétiques nationaux des États membres. En ce qui concerne les télécommunications, il a révélé qu'en 2013, sept États membres côtiers ont été reliés par câble sous-marin, avec au moins une station terrestre et trois pays sans littoral (Burkina, Mali et Niger) disposent à présent d'au moins deux voies d'accès aux câbles sous-marins.

28. Sur un autre plan, le Président a présenté un compte rendu des activités entreprises en vue de pourvoir à 52 postes essentiels à la Commission, ainsi que des réformes institutionnelles engagées durant l'année.

29. Au titre de la promotion de la bonne gouvernance, de la paix et de la sécurité, il a souligné les efforts entrepris par les dirigeants de la Communauté afin de trouver des solutions durables à la crise politique qui secoue le Mali et la Guinée Bissau. En ce qui concerne le Mali, la Commission a continué à apporter un soutien multiforme visant à permettre la stabilisation du pays et assurer l'aboutissement heureux du processus de transition. L'élection présidentielle s'est tenue en juillet et août 2013 et le second tour des élections législatives s'est déroulée le 15 décembre 2013. En Guinée Bissau, la CEDEAO a continué à jouer son rôle de médiateur pour mettre fin à l'impasse politique dans laquelle se trouve ce pays. Elle continue également de sensibiliser les partenaires internationaux afin d'obtenir leur appui en faveur du processus de transition et de contribuer à résoudre la crise politique et sécuritaire qui secoue le pays. Par ailleurs, un programme d'alerte précoce sur la situation sécuritaire de la région a été mis en place, qui a conduit notamment à l'organisation, en mars 2013, d'une table ronde consultative avec la société civile portant sur les menaces à la sécurité au Nigéria.

30. Enfin, le Président de la Commission a mis en exergue les domaines dans lesquels des efforts concertés seront déployés afin de renforcer les processus de l'intégration régionale et du développement. Il s'agit entre autres de la promotion de politiques de diversification économique visant à favoriser la convergence macroéconomique, de la consolidation de la paix et de la sécurité, de la conclusion rapide des négociations relatives à l'APE, ainsi que du développement des infrastructures, de la mise au point du Code communautaire et de la politique régionale des investissements. Les autres domaines concernent la poursuite de la mise en œuvre de l'ECOWAP, l'accélération des réformes au sein de l'ensemble des institutions et agences de la Communauté ainsi que l'amélioration du niveau de collecte du prélèvement communautaire et de la gestion des ressources financières.

31. Le Conseil a salué la qualité du Rapport Annuel et félicité la Commission pour les actions entreprises.

32. Le Conseil a ensuite sollicité des éclaircissements sur certaines questions soulevées et recommandé la création d'une chaîne de radio et télévision de la CEDEAO.

Après les réponses apportées aux demandes de clarifications, le Conseil a adopté le Rapport.

Point 5: Présentation et Examen de l'État d'Avancement des Tâches assignées par la 70^{ème} Session Ordinaire du Conseil

33 La Commission a présenté un rapport sur la mise en œuvre des tâches assignées aux institutions de la Communauté par le Conseil des Ministres, à l'issue de sa 70^{ème} Session Ordinaire tenue les 20 et 21 juin 2013 à Abidjan 2013. Ledit rapport s'articule autour de huit volets essentiels, qui sont les suivants :

- Le Régime de pension des institutions de la CEDEAO ;
- Le Parlement de la CEDEAO et le renforcement de ses prérogatives ;
- Le Rapport d'évaluation du Contrôleur financier sur la mise en œuvre de ses recommandations ;
- Les Comptes définitifs de l'exercice 2012 et les questions relatives aux exercices antérieurs ;
- L'élargissement de la Commission à quinze (15) membres ;
- Les négociations engagées par la CEDEAO et l'UEMOA avec l'UE en ce qui concerne l'accès au marché et le calendrier de désarmement tarifaire ;
- Les opérations de recrutement concernant cinquante-deux (52) postes clés ;
- Les mesures de réforme institutionnelle.

34 Au terme de l'exposé, le Conseil a recommandé l'insertion d'une colonne dans le Rapport pour les délais relatifs aux tâches assignées, afin de lui permettre de mesurer le niveau d'exécution de chaque tâche. Après les éclaircissements sur les questions soulevées, le Conseil a adopté le Rapport.

Point 6: Présentation et examen du Rapport intérimaire 2013 du Contrôleur financier

35 Le rapport intérimaire 2013 du Contrôleur financier porte sur la situation budgétaire et financière et sur l'évolution des effectifs pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2013. Il y est rappelé que le Conseil des Ministres, lors de sa soixante-neuvième session ordinaire, avait approuvé au titre de l'exercice 2013, un budget d'un montant total de 495.889.567 UC pour les Institutions de la Communauté, ce qui représente une augmentation considérable par rapport au budget de l'exercice précédent, qui s'était établi à 167.319.510 UC. Au titre de l'exercice en cours, le budget approuvé pour le compte des Institutions de la Communauté s'élève à 192.223.052 UC, soit une hausse de 15% par rapport à l'exercice 2012. Par ailleurs, le rapport indique que le Conseil a alloué des fonds au niveau communautaire pour des obligations statutaires, à hauteur de 7 877 588 UC, des interventions dans les États membres d'un montant de 25 402 347 UC et des interventions de Paix et Sécurité de 270 386 581 UC. Il souligne que le budget devait être financé à partir du Prélèvement communautaire pour un montant de 143 383 192 UC, des réserves d'un montant de 110 892 644 UC, des arriérés de Prélèvement communautaire pour un montant de 210 424 285 UC, des arriérés de contributions à hauteur de 4 177 690

UC, des subventions des bailleurs de fonds évaluées à 26 862 370 UC et des revenus de sources diverses pour un montant de 149 386 UC. Environ 95% du financement du budget devait provenir des ressources communautaires et 5% des fonds extérieurs.

36. Il ressort également du rapport que pour la période considérée, le montant total des revenus enregistrés est de 231 714 642 UC, soit 47% du montant prévu pour l'exercice, au titre des recettes budgétisées. Sur le montant total des recettes enregistrées comme ayant été reçues, les revenus perçus au titre du Prélèvement communautaire s'élevaient à 69 432 787 UC et les réserves à 159 166 989 UC. Ensemble, elles constituent 99% des recettes totales. Sur ce montant perçu des réserves et du Prélèvement communautaire, 85 470 237 UC ont été décaissées pour financer les programmes et activités des institutions. La Gambie et le Niger ont payé un montant total de 587 516 UC au titre des arriérés de contributions au cours de la période sous revue. En effet, le Niger a totalement réglé ses arriérés de contributions. Les subventions des bailleurs de fonds s'élèvent à 2 446 512 UC, soit 9% des subventions budgétisées, et les revenus de sources diverses enregistrés comme ayant été perçus se chiffrent à 80 839 UC.

37. Le Contrôleur Financier par intérim a indiqué que la Commission a pris des mesures pour traiter les questions concernant les déclarations relatives aux liquidations, recouvrements et versements du Prélèvement. Il a espéré que les États membres concernés répondent de manière favorable aux appels de la Commission, de manière à ce que tous les problèmes identifiés soient résolus.

38. Concernant les arriérés de contribution, le Contrôleur financier par intérim a signalé qu'à deux ans et demi du délai fixé au 31 décembre 2015 pour l'apurement de l'ensemble des arriérés, quatre (4) pays, à savoir le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Guinée-Bissau n'ont toujours pas pris des mesures concrètes pour régler les montants dont ils sont redevables vis-à-vis des institutions de la Communauté. Les États membres concernés sont invités à revoir à la hausse le montant du taux du Prélèvement communautaire, afin de mobiliser les fonds nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de la Communauté, comme l'ont déjà fait d'autres États membres.

39. S'agissant des dépenses, il ressort du rapport qu'un montant total de 77 911 050 UC a été engagé au cours de la période sous revue ; ce qui représente 16% du budget total des dépenses pour cet exercice. Le total des dépenses de programmes enregistré s'élève à 48 749 482 UC, soit 63% du montant total des dépenses engagées. Le montant des dépenses administratives engagées se chiffre à 24 137 336 UC, soit 31%, tandis que le montant consacré aux organes dirigeants s'élève à 4 146 081 UC et celui des autres dépenses s'élevait à 878 152 UC. Le taux global d'exécution du budget et des programmes a été faussé par les performances de la rubrique budgétaire Paix et Sécurité qui n'a décaissé que 7% sur plus de 270 millions d'UC qui ont été allouées.

40. Le rapport relève également que des paiements extrabudgétaires ont été effectués au titre de la crise en Guinée-Bissau et au Mali ainsi que d'une assistance humanitaire au profit de certains États membres, pour un montant total de 5.299.915 UC.

41. Au 30 juin 2013, un montant de 25 735 856 UC a été engagé au titre des dépenses de personnel, soit 43% du budget des dépenses de personnel pour cet exercice et 33% des dépenses totales pour la période sous revue. Concernant le régime de retraite du personnel de la CEDEAO, le Conseil d'Administration a ouvert un compte bancaire dans lequel les institutions ont transféré leurs contributions et il est sur le point de finaliser le recrutement d'un consultant spécialiste des retraites pour aider le Conseil d'Administration à mettre en place et à gérer le régime de retraite.

42. En ce qui concerne la situation financière, le Contrôleur financier par intérim a annoncé qu'à la fin de la période sous revue, un montant total de 167,5 millions UC était détenu dans divers comptes bancaires par les Institutions de la Communauté. Sur ce montant, 134,7 millions d'UC représentent les fonds liés au Prélèvement communautaire. Ceux-ci n'incluent pas les fonds logés à la Banque Centrale du Nigéria, puisque les relevés bancaires de ces comptes n'étaient pas disponibles à la date de rédaction du rapport.

43. En ce qui concerne la situation des effectifs, le rapport indique que, pour la période sous revue, l'effectif global des Institutions de la CEDEAO était de mille huit (1008) agents, soit une réduction d'un (1) agent par rapport à la période précédente. La Commission de la CEDEAO comptait l'effectif le plus élevé, avec six cent soixante-deux (662) agents, soit 66% pour cent de l'effectif total. L'effectif féminin était de deux cent quatre-vingt-cinq (285), soit 28% de l'effectif total.

44. A la fin du rapport, trois (3) recommandations ont été faites à l'adresse du Conseil des Ministres :

- I. Concernant la mise en œuvre par les États membres du Protocole sur le Prélèvement communautaire, les rapports des visites de suivi qui ont été effectuées par le sous-comité du Comité de Gestion du Prélèvement communautaire au cours de la période sous revue dans certains États membres, ont révélé un certain nombre de problèmes qui doivent être résolus par les États membres. Des visites de suivi par la haute direction, avec l'appui du Conseil, ont été recommandées afin de discuter des principaux résultats des missions techniques avec les États membres et obtenir leur engagement à améliorer le respect des dispositions du Protocole.
- II. Au titre des arriérés de contribution, les quatre (4) pays mentionnés précédemment, à savoir le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Guinée et la Guinée-Bissau n'ont toujours pas pris des mesures concrètes pour régler leurs dettes vis-à-vis des institutions de la Communauté. Ces États membres ont été invités à revoir à la hausse le montant du taux du Prélèvement communautaire afin de mobiliser les fonds nécessaires pour s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de la Communauté, comme l'ont déjà fait avec succès, le Togo, le Libéria et, plus récemment, le Niger.
- III. Dès leur prise de fonction en février 2012, la somme de 64 120 UC, correspondant au montant total des indemnités pour frais de véhicules dues pour leur mandat de quatre ans, a été payée à chacun des fonctionnaires statutaires pour leur permettre d'acheter leur véhicule de fonction. Les services du Contrôleur financier par intérim

ont noté que dix-huit (18) mois après le paiement de ladite indemnité, certains Commissaires continuent d'utiliser à plein temps les véhicules de pool qui leur avaient été assignés. Les appels lancés par le Contrôleur financier pour la restitution de ces véhicules au parc n'ayant pas eu d'écho favorable, le Conseil est invité à intervenir sur cette question.

45. Comme requis par la soixante-dixième Session ordinaire du Conseil des Ministre, le Contrôleur Financier a également fait le point sur la mise en œuvre des recommandations approuvées. Le Rapport a été adopté, sous réserve de l'application à la lettre des recommandations en suspens.

46. A l'issue des délibérations, le Conseil a soumis au Président de la Commission la recommandation relative aux véhicules affectés au Vice-président et aux Commissaires pour qu'elle soit traitée en interne, puisqu'il s'agit d'une question administrative.

47. Le Conseil a ensuite adopté le rapport.

Point 7: Présentation et examen du Rapport de la 28^{ème} Réunion du Comité d'Audit

48. Le synopsis du rapport de la 28^{ème} réunion du Comité d'Audit a été présenté par son président, M. Kalilou Traoré, et s'est articulé autour des questions suivantes :

- Examen du rapport des commissaires aux comptes sur l'audit des états financiers couvrant la période allant de 2008 à 2011
- Observations transversales contenues dans les rapports des commissaires aux comptes
- Renouvellement des contrats et recrutement des Commissaires aux comptes
- Rapport spécial d'audit de 2007 au 30 juin 2009 : Dépenses
- Revue du Code des marchés et des pratiques en matière de passation des marchés
- Gouvernance des TI et informatisation des institutions de la CEDEAO
- Renforcement des capacités du personnel du bureau du chef de l'audit interne
- Transfert des actifs des anciens OCCGE et CAFS à l'OOAS
- Examen du rapport d'étude sur les voyages
- Discussions sur la mise en place d'une unité de suivi du Prélèvement communautaire et des modalités de gestion de l'allocation annuelle de 4,5 % destinée aux cellules nationales
- Discussions sur le processus de recrutement et d'évaluation des emplois
- Examen de la mise en œuvre des tâches assignées aux agences de la CEDEAO (TAMOSYS)
- Programme de mise en œuvre des normes IPSAS et SAP
- Code de conduite de la CEDEAO
- Propositions pour l'établissement et la mise en place d'un processus d'alerte en cas d'inconduite (*whistle blowing*)

- Point sur les progrès réalisés en matière de service de consultance et de réformes institutionnelles
- Examen du Règlement intérieur du Comité d'audit

49. Le Comité d'Audit a fait des recommandations spécifiques portant sur les points suivants :

- Révision des termes de référence du Comité d'Audit ;
- Adoption des états financiers 2011 de la Commission, de l'OOAS, du Prélèvement communautaire et des fonds extérieurs ;
- Examen du Rapport 2012 du Commissaire aux comptes portant sur la vérification des états financiers ;
- Renouvellement du contrat du commissaire aux comptes (KPMG) ;
- Vérification des états financiers 2013 ;
- Expiration du mandat des membres actuels du Comité d'Audit et nomination de nouveaux membres, à savoir : la Guinée, le Libéria, le Mali, le Niger et le Togo

50. A l'issue de l'exposé sur le rapport, le Conseil a félicité le Comité d'Audit pour la qualité du rapport présenté et l'a ensuite adopté.

Point 8: Présentation et Examen du Rapport de la 14^{ème} Réunion du Comité de l'Administration et des Finances

51. Le Rapport Final de la 14^{ème} réunion du Comité de l'Administration et des Finances a été présenté par M. Minourou Silla, au nom du Président du Comité M. Félix TANON. Il s'est articulé autour des points suivants :

- États d'avancement des Tâches assignées aux Institutions de la Communautés
- Rapport intermédiaire 2013 du Contrôleur financier
- État de mise en œuvre du Protocole relatif au Prélèvement communautaire
- Présentation sur l'exécution des budgets de janvier à septembre 2013 et exposé sur le Budget consolidé de l'exercice 2014
- Mémoire sur le renforcement des prérogatives du Parlement de la CEDEAO ;
- Mémoire sur le Fonds de Bonification de taux d'intérêts de la BIDC (FBI) ;
- Mémoire sur le projet de Manuel opérationnel des Cellules nationales de la CEDEAO ;

- o Présentation sur l'état d'avancement du Fonds CEDEAO – Espagne sur la migration et le développement ;
- o Mémoire sur la fourniture aux États membres du GIABA de scanners de devises et autres produits de contrebande ;
- o Mémoire sur le "Projet de Lutte contre le financement du terrorisme et de la prolifération des armes légères en Afrique de l'Ouest" ;
- o Mémoire sur le Communiqué final de la réunion du Comité ministériel technique spécialisé sur l'Agriculture, l'Environnement et les Ressources en Eau ;
- o Mémoire sur l'Accord entre la Commission de la CEDEAO et le gouvernement suédois sur la réduction des vulnérabilités et l'adaptation aux changements climatiques en Afrique de l'Ouest ;
- o Présentation sur le Mémoire de la réunion des Ministres de l'Énergie de la CEDEAO.
- o Mémoire sur la mise en place de Bureaux de représentation spéciale et permanente dans les États membres
- o Budgets 2013 de l'ensemble des Institutions de la CEDEAO

52. À l'issue des travaux, le CAF a recommandé au Conseil d'approuver le projet de budget 2014 de la Communauté dont les recettes sont estimées à 410 138 463 UC et les dépenses à 407 696 694 UC, dégageant ainsi un excédent de 2 441 769 UC.

53. À l'issue de discussions approfondies, le Conseil a instruit le CAF d'étudier soigneusement toutes les questions, notamment les propositions budgétaires qui lui sont soumises par les différentes institutions de la Communauté, avant de les recommander au Conseil. Il a ensuite adopté le rapport du CAF.

Point 9: Présentation et Examen du Rapport de la 55^{ème} Réunion du Comité technique Commerce, Douanes et Libre Circulation, relatif à la carte d'identité biométrique et au Permis de résidence

54. Le rapport de la 55^{ème} réunion du Comité technique Commerce, Douanes et Libre circulation, tenue du 7 au 10 octobre 2013, à Abidjan, en Côte d'Ivoire, à l'effet d'achever les travaux de révision des Protocoles sur la Libre Circulation des Personnes, a été présenté par la Commission.

55. Dans ce cadre, il a mis en relief les délibérations du Comité portant sur :

- La présentation de l'OACI sur diverses normes et spécifications techniques concernant les documents de voyage ;
- Le memorandum relatif à la révision des protocoles sur la Libre circulation des personnes, le Droit de Résidence et d'Établissement ;
- Le rapport du Groupe de travail sur la Carte d'identité biométrique de la CEDEAO ;
- La présentation sur le Projet d'appui à la gestion intégrée des frontières.

56. Il a déclaré que le Comité avait également examiné et convenu de soumettre à l'adoption du Conseil des Ministres des propositions d'amendement des divers protocoles relatifs à la libre circulation, à savoir:

- La suppression de la Carte de Résident et de la limitation de la durée de séjour à 90 jours ;
- La suppression de la limitation de la durée de séjour des véhicules de particuliers (90 jours) et des véhicules à usage commercial (15 jours) ;
- La suppression du Carnet de Santé ;
- Le remplacement du Carnet de voyage de la CEDEAO par la Carte d'identité biométrique de la CEDEAO.

57. Les Actes additionnels portant sur les amendements proposés ont été également examinés et approuvés.

58. Enfin, le présentateur a recommandé au Conseil d'approuver le rapport de la 55^{ème} réunion du Comité technique Commerce, Douanes et Libre Circulation.

59. À l'issue de l'exposé, le Conseil a adopté le rapport et instruit la Commission de poursuivre le processus de révision des dispositions pertinentes des Protocoles sur la Libre Circulation.

Point 10: Présentation et Examen du Rapport de la 53^{ème} Réunion du Comité Commerce, Douanes et Libre Circulation sur le Programme de transition fiscale ;

60. Le rapport qui a été présenté par le Président du Comité technique, M. Charles Désiré Gnakale, a rappelé que, conformément à l'Article 3 du Traité révisé de la CEDEAO, l'intégration réussie de la région de l'Afrique de l'Ouest dépend de la création d'un marché commun par la libéralisation des échanges et l'adoption d'un Tarif Extérieur Commun.

61. Le rapport a souligné que les objectifs du programme de transition fiscale et douanière étaient les suivants :

- consolider le marché commun en construction dans l'espace CEDEAO ;
- soutenir la croissance économique dans les divers pays par le financement des politiques sociales et de développement au moyen des ressources fiscales nationales ;

- renforcer les capacités des administrations fiscales et douanières en termes de mobilisation de ressources suffisantes ;
- moderniser les administrations douanières et fiscales.

62 Dans sa présentation, il a indiqué que les domaines d'intervention du programme qui s'articulent autour des axes stratégiques des réformes retenues dans le cadre du programme de transition étaient les suivants :

- Axe 1 : renforcement des capacités des administrations fiscales et douanières, dans les domaines des installations générales, de la logistique, des ressources humaines, des systèmes d'information, des procédures et opérations fiscales et douanières ;
- Axe 2 : contrôle et expansion de l'assiette fiscale ;
- Axe 3 : rationalisation des stratégies de lutte contre la fraude douanière et fiscale et la corruption au sein des administrations respectives ;
- Axe 4 : renforcement de la collecte des recettes douanières et fiscales.
- Axe 5 : promotion du respect des obligations fiscales et des investissements

63 Il a été indiqué que l'objectif du présent Rapport est de requérir l'adoption de la Directive sur le Programme de transition fiscale et douanière par le Conseil des Ministres. L'intervenant a fait remarquer que la prise en compte de ce programme vise à atténuer l'impact fiscal de l'accord de partenariat économique et que son adoption offrirait à la CEDEAO l'opportunité de mieux promouvoir ce programme dans l'intérêt des États membres, y compris la Mauritanie, et encouragerait d'autres parties prenantes, en particulier la Commission européenne, à le financer.

64. À l'issue de l'exposé, le Conseil a adopté la directive relative au programme de transition fiscale de la CEDEAO.

Point 11: Examen du Mémorandum portant établissement des bureaux de représentations permanentes de la CEDEAO dans les États membres

65. La Commission a présenté un Mémorandum portant établissement de bureaux de représentations permanentes dans les États membres. Le Mémorandum a rappelé que la Commission de la CEDEAO (le Secrétariat exécutif d'alors) a initié en 2005 un processus visant à assurer sa présence dans les États membres par la mise en place de représentations permanentes, dans le cadre du renforcement de la capacité de la région à s'approprier et à mettre en œuvre les programmes communautaires.

66 La Commission a souligné que parmi les raisons justifiant la création des représentations permanentes dans les États membres, figurent notamment les suivantes :

- rapprocher les institutions communautaires des populations et mieux soutenir les efforts des États membres visant à atteindre les objectifs de la CEDEAO ;
- renforcer la présence et la visibilité de la CEDEAO dans les États membres ;

69. Après de longues délibérations, le Conseil a adopté le mémorandum pour le principe et requis que la Commission fournisse des informations régulières sur sa mise en œuvre.

Point 12: Examen du Mémorandum portant établissement d'un bureau de représentation de la CEDEAO à New York

70. La Commission a présenté un mémorandum portant établissement d'un bureau de représentation de la CEDEAO à New York. La Commission a rappelé que le Traité révisé de la CEDEAO consacre à travers les dispositions de l'article 83 (2) la nécessité pour la Communauté de coopérer avec les organisations régionales et internationales. Elle a également rappelé l'**Article 52** du Protocole de 1999 relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité qui stipule que la CEDEAO coopérera notamment avec les Nations unies et toute autre organisation internationale pertinente dans la mise en œuvre du mécanisme et dans la poursuite des objectifs de paix et de sécurité.

71. Le Mémorandum mentionne également que la Résolution 1631 (2005) du CSNU a recommandé l'amélioration de la communication entre les parties prenantes à travers l'établissement des bureaux de liaison. Par ailleurs, le Conseil de Sécurité, au regard de la nature des menaces sécuritaires actuels, de leur extra-polarité et des conséquences sur la paix et la sécurité internationale a, à maintes reprises, encouragé le renforcement des partenariats existants.

72. Le Mémorandum note également qu'une présence effective de la CEDEAO à New York contribuera substantiellement à soutenir les consultations nécessaires de nature à faciliter une meilleure compréhension des positions régionales sur les questions politiques et sécuritaire majeures et donc, une meilleure prise en compte de ces positions régionales dans le processus décisionnel des Nations Unies.

73. A la lumière de ce qui précède, la Commission sollicite du Conseil :

- L'approbation de l'établissement d'un bureau de la CEDEAO à New-York à compter de 2014 ;
- L'approbation d'une structure minimale du bureau à mettre en place progressivement ;
- L'approbation d'une inscription budgétaire forfaitaire de 250 000 UC pour couvrir les frais d'établissement et de fonctionnement au titre de l'année 2014.

74. A l'issue de discussions approfondies, le Conseil a adopté le mémorandum et a demandé à la Commission de fournir des informations régulières sur sa mise en œuvre.

Point 13: Examen du projet de l'ordre du jour de la 44^{ème} Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement

75. Le Président de la Commission a présenté le projet d'ordre du jour de la 44^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

76. Le Conseil a adopté l'ordre du jour sous réserve des amendements apportés.

77. L'ordre du jour adopté est joint en annexe au présent rapport.

Point 14: Examen du Rapport des Ministres de l'Énergie de la CEDEAO

78. La Réunion sur la 10^{ème} Réunion des Ministres de l'Énergie de la CEDEAO, qui s'est tenue le 24 mai 2013, à Yamoussoukro, en République de Côte d'Ivoire, conformément aux Décisions de la 42^{ème} Session de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement a été présentée par le Ministre de l'Énergie de la Côte d'Ivoire.

79. Les Ministres ont entériné le projet de directive sur l'organisation du marché régional de l'électricité de la CEDEAO qui a été adopté par le Conseil des Ministres de la CEDEAO. Les Ministres ont également adopté le projet de règlement qui a été élaboré par les Experts en Énergie de la CEDEAO, lors de leur réunion qui s'est tenue à Dakar, au Sénégal, du 24 au 26 juillet 2013, selon lequel les opérateurs du secteur de l'électricité des États membres contribueraient à hauteur de 30% du budget de l'ARREC au cours de la période de transition. A cet égard, les Ministres de l'Énergie de la CEDEAO ont validé une contribution forfaitaire à l'ARREC par les États membres.

80. Pour conclure, les Ministres de l'Énergie de la CEDEAO ont recommandé que le Conseil des Ministres de la CEDEAO :

- Adopte le projet de règlement :
- Demande à la Commission de la CEDEAO et à l'ARREC de mobiliser auprès des partenaires au développement un financement additionnel requis pour le fonctionnement adéquat de l'ARREC et de fournir un financement de contrepartie.

81. A l'issue de l'exposé, le Conseil a demandé à la Commission de présenter le memorandum aux Ministres de l'Énergie avant de le présenter, à nouveau, au Conseil des Ministres.

Point 15: Examen du Rapport des Ministres de la Justice

82. Le Vice Président de la Commission a présenté le Rapport des Ministres de la Justice de la CEDEAO tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 12 et 13 septembre 2013.

83. Dans sa présentation, il a indiqué que le but de la réunion ministérielle était d'examiner les recommandations découlant de la réunion du Comité technique des experts en charge des questions juridiques et judiciaires, tenue du 9 au 11 septembre 2013 pour examiner le projet d'Acte additionnel relatif au renforcement des pouvoirs du Parlement de la CEDEAO.

84 Afin d'examiner le rapport du Comité technique, le Comité ministériel a principalement mis l'accent sur les questions suivantes :

- la majorité absolue (Article 1 du projet d'Acte additionnel) ;
- la durée de la législature (Article 5 du projet d'Acte additionnel) ;
- la rémunération des Parlementaires (Article 53.3 du projet d'Acte additionnel) ;
- l'autonomie financière du Parlement (Article 14 du projet d'Acte additionnel) ;
- l'immunité (Article 18 du projet d'Acte additionnel) ;
- le Bureau du Médiateur du Parlement de la CEDEAO (Article 50 du projet d'Acte additionnel).

85. A l'issue des travaux, le Conseil a différé l'adoption dudit mémorandum et demandé au Parlement de fournir de plus amples informations, plus particulièrement sur l'incidence financière, notamment en ce qui concerne la prise en charge des coûts ainsi que le partage des compétences avec la Cour de Justice de la CEDEAO. Le Conseil a par ailleurs, demandé au Parlement de lui fournir des informations détaillées concernant les attributions du Parlement aux prérogatives renforcées et ses relations avec les autres institutions de la CEDEAO. Il a, en outre, demandé de revoir les domaines de saisine obligatoire et de mieux définir les modalités de la co-décision avec le Conseil des Ministres

Point 16: Examen du Rapport de la Réunion des Ministres de la Sécurité

86. Le Rapport de la Réunion des Ministres de la Sécurité a été présenté par l'honorable Konateh Tiefing, Ministre de l'Intégration africaine et de l'Intérieur de la République de Côte d'Ivoire. Dans sa présentation, il a indiqué que les Ministres ont mis l'accent sur le Rapport et les recommandations de la réunion préparatoire à la Réunion du Comité Commerce, Douanes et Libre Circulation de la CEDEAO tenue les 3 et 4 mai 2012, à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

87. À cet égard, les recommandations suivantes ont été examinées et approuvées par les Ministres en charge de la Sécurité :

- introduction de cartes d'identité nationales et de passeports biométriques ;
- mise en place du profilage biométrique des passagers internationaux ;
- délivrance de passeports biométriques de la CEDEAO ;
- installation de postes de contrôle à l'immigration spécifiquement pour les citoyens de la CEDEAO ;
- examen des législations nationales sur les droits d'entrée, de résidence et d'établissement pour les étrangers ;
- création d'un Comité national de suivi de la libre circulation ;
- création de Cellules de suivi / Centres d'information aux frontières de la CEDEAO ;
- adoption d'un Plan d'action minimum pour 2013 sur la libre circulation ;

- sensibilisation des citoyens des États membres et de la Communauté aux recommandations adoptées et aux textes relatifs à la libre circulation des personnes et des biens ;
- intégration du Protocole sur la libre circulation dans les programmes de formation de divers établissements de formation des agents des États membres.

88. À l'issue des travaux, les Ministres de la Sécurité ont approuvé les recommandations contenues dans le rapport aux fins de leur adoption par le Conseil des ministres

89. Le Conseil a par la suite, adopté le rapport.

Point 17: Examen du Rapport de la Réunion des Ministres des Statistiques

90. Le Ministre de la Planification et du Développement de la République de Côte d'Ivoire, S.E.M. Albert Toikeusse MABRI, a présenté le rapport de la Réunion des ministres en charge des statistiques qui s'est tenue le 13 septembre 2013, à Abidjan.

91. Il a signalé que les documents de politique préparés en collaboration avec l'UEMOA, l'AMAO, l'IMAO, AFRISTAT, la Division des Statistiques des Nations Unies et les Bureaux nationaux des Statistiques des États membres de la CEDEAO visaient à faire face à la nécessité d'élaborer des statistiques harmonisées, fiables et de qualité dans la Région. Il a indiqué que la mise en œuvre des documents de politique devrait faciliter l'élaboration des systèmes statistiques des États membres et de la région pour la production d'informations statistiques harmonisées, fiables et de qualité destinées à la prise de décision, au suivi des programmes d'intégration régionales tels que la convergence macroéconomique, les OMD, l'ECOWAP et à la mise en œuvre des politiques de développement.

92. À l'issue de l'exposé, le Conseil des Ministres a adopté le rapport des Ministres sectoriels. En adoptant le rapport, le Conseil a instruit la Commission de la CEDEAO et les États membres de mettre en œuvre de manière conjointe les documents de politique qu'il a adoptés.

Point 18: Examen du Rapport de la Réunion des Ministres de la Qualité de la CEDEAO

93. Au nom du Ministre de l'Industrie et des Mines de Côte d'Ivoire, le Commissaire en charge de l'Industrie de la Commission de la CEDEAO a présenté le Rapport de la Réunion des Ministres de la Qualité de la CEDEAO qui s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le 27 novembre 2013, en vue d'examiner et de valider les projets de règlement relatifs à la mise en place du Schéma relatif à l'infrastructure régionale de la qualité, le Prix CEDEAO de la Qualité et les projets de règlements portant homologation des normes sur les semences de riz (spécifications), les semences de maïs et l'huile de palme, et un projet de résolution de l'Union Africaine sur le label environnemental.

94. Le Rapport reflète les discussions et les recommandations de la réunion sur les points suivants :

- Le Rapport des Experts nationaux sur l'Infrastructure régionale Qualité de la CEDEAO et l'examen du projet de règlement y afférant ;
- Le Prix CEDEAO de la Qualité et l'examen des projets de règlement y relatifs ;
- Les projets de règlements des normes sur les semences de riz (spécifications), les semences de maïs et l'huile de palme ;
- L'examen des progrès sur le Programme de l'Union africaine sur le label environnemental ;
- Le rapport des Experts du Comité technique de Gestion (TMC).

95. Au terme des discussions, les participants ont fait les recommandations suivantes pour examen et adoption par le Conseil des Ministres :

- Prendre en compte le secteur privé dans le Schéma de l'Infrastructure Qualité et les règlements y relatifs ;
- Prévoir deux représentants des États membres, dans le jury, dont un du secteur privé et un du secteur public ;
- Outre le référentiel ISO 9001, prévoir d'autres critères liés aux réalités socioéconomiques de la région ;
- Créer un événement régional au cours duquel les prix seront remis ;
- Définir les différents niveaux de prix ;
- Prévoir une disposition transitoire pour la première édition ;
- Poursuivre l'harmonisation des normes des produits importants dans la région tels que l'huile de palme raffinée, l'huile d'arachide, l'huile de graine de coton, etc.

96. Pour conclure, les Ministres ont recommandé l'adoption du Rapport de leur réunion par le Conseil des Ministres.

97. À l'issue des travaux, le Conseil a adopté les six (6) règlements soumis et a demandé à la Commission de lui fournir à sa prochaine session de plus amples informations sur la mise en œuvre et l'état d'avancement du programme qualité. Le Conseil a également adopté le projet de résolution de l'Union Africaine sur le label environnemental.

Point 19: Examen du Rapport de la Réunion du Comité technique Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO

98. La Commission a présenté le Rapport de la Réunion du Comité technique Agriculture, Environnement et Ressources en Eau. Le Rapport indiquait que le Comité ministériel technique Agriculture, Environnement et Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO était composé de Ministres en charge de l'environnement, des Forêts et de la Faune qui se sont réunis à Abidjan, en Côte d'Ivoire, le 13 septembre 2013, en vue d'examiner et d'adopter les deux documents suivants qui font partie des stratégies visant à mettre en œuvre la politique environnementale de la CEDEAO :

- Le programme d'action sous-régional de lutte contre la désertification en Afrique de l'Ouest (SRAP/CCD) ;
- Le plan de convergence pour la gestion et l'utilisation durable des écosystèmes en Afrique de l'Ouest.

99. Les deux documents ont été adoptés par le Comité ministériel technique Agriculture, Environnement et Ressources en Eau.

100. A l'issue des travaux, le Conseil a adopté le rapport.

Point 20: Examen du Memorandum portant Candidature de la République Fédérale du Nigéria, de la République du Niger, de la République du Mali et de la République de Côte d'Ivoire aux postes internationaux

101. Le Président de la Commission a saisi le Conseil sur les candidatures des citoyens suivants des États membres de la CEDEAO :

- **Ingénieur Shola Taylor** de la République fédérale du Nigéria au poste de Secrétaire général adjoint de l'Union internationale de Télécommunications (UIT) dont l'élection aura lieu du 20 octobre au 7 novembre 2014 à la Conférence de Busan, en République de Corée.
- **M. Abdoukarim SOUMAILA** de la République du Niger pour sa réélection au poste de Secrétaire général de l'Union africaine des Télécommunications (UAT).
- **M. Geoffrey Onyeama** de la République fédérale du Nigéria au poste de Directeur général de l'Organisation internationale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) dont l'élection aura lieu en 2014.
- **Dr. Fatoumata Nafu Traoré** de la République du Mali au poste de Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
- **Prof. Thérèse N'dri-Yoman** de la République de Côte d'Ivoire au poste de Directrice du Bureau régional Afrique de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

102. Il a mentionné qu'il s'agit de postes importants qui offrent ainsi à notre région l'opportunité d'être représentée dans les structures de gouvernance internationale. Cette démarche entre dans le cadre de la tradition de longue date inscrite dans notre Traité qui consiste à apporter notre appui à de telles candidatures conformément à notre esprit de solidarité et à la nécessité d'harmoniser nos positions afin de sauvegarder les intérêts de la région.

103. Le Conseil a décidé de soutenir les candidatures présentées par la République Fédérale du Nigeria et la République du Niger.

104. Le Conseil a noté qu'il y a deux (2) candidatures au poste de Directeur régional de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) originaires de la Côte d'Ivoire et du Mali et a décidé de s'en référer à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Point 21: Examen du Rapport des Ministres des Finances sur la création d'une Agence de garantie des investissements et de réassurance de la CEDEAO

105. M. Kalilou Traoré, Directeur de Cabinet du Ministre de l'Intégration, a, au nom du Ministre des Finances, présenté le rapport.

106. Il a indiqué que les enquêtes menées auprès des entreprises multinationales par l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI) ont régulièrement démontré que le risque politique constitue la principale préoccupation des investisseurs à moyen terme et, ce, en raison des questions telles que les menaces terroristes, les crises économiques, et de la volonté des pays en développement de contrôler leurs ressources naturelles et les sociétés civiles. Par conséquent, la demande d'assurance contre les risques politiques (ARP) - qui constitue l'un des principaux outils disponibles aux investisseurs pour atténuer le risque politique - s'est accrue fortement, passant de 10 milliards en 1998 à plus de 43 milliards au premier semestre de l'année 2011.

107. Il a souligné que suite à plusieurs réunions et sur la base de la recommandation des experts nationaux, une réunion des Ministres des Finances visant à examiner le rapport et les recommandations des experts régionaux s'est tenue le vendredi 30 août 2013, à Ouagadougou, au Burkina Faso.

108. À l'issue des travaux portant sur le rapport des experts nationaux, les Ministres des Finances ont recommandé les questions suivantes au Conseil des Ministres qui les a adoptées :

- a. La mise en place d'un mécanisme de garantie des investissements, tant attendu, devrait être facilitée par les États membres sans délai.
- b. Sur la base du rapport de faisabilité présenté par la Commission de la CEDEAO, le partenariat proposé avec l'ATI constitue l'option la plus pratique pour la mise en place du mécanisme régional de garantie des investissements. La Commission et les États membres de la CEDEAO devraient nouer avec l'ATI des partenariats visant à mettre en place un mécanisme régional de garantie des investissements.
- c. La Réunion des Ministres des Finances approuve le rapport des experts sur la mise en œuvre du mécanisme de garantie des investissements et va le soumettre pour adoption à la prochaine réunion du Conseil des ministres de la CEDEAO.
- d. Le Conseil des Ministres est vivement exhorté à mettre sur pied un Comité de mise en œuvre composé des représentants du Nigeria, de la Côte d'Ivoire, de la Commission de la CEDEAO, de la BIDC, de WAICA et de l'ATI, dans le but de

définir les procédures sous-tendant le partenariat CEDEAO-ATI. Ce Comité est vivement invité à démarrer les étapes initiales visant à faciliter la mise en œuvre de l'option choisie.

- e. Afin d'en faciliter la mise en œuvre, la Réunion des Ministres des Finances recommande vivement l'approbation du rapport des experts sur le mécanisme de garantie des investissements de la CEDEAO, lequel doit être mis en œuvre en partenariat avec l'ATI, par la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO.

109. En adoptant le rapport et les recommandations, le Conseil des Ministres a instruit la Commission de la CEDEAO de conduire la mise en œuvre urgente et diligente des recommandations.

POINTS POUR INFORMATION

Point 22: Mémoire sur l'élargissement de la Commission à quinze (15) membres

110. Le Président de la Commission a rappelé la décision de la 43^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de juillet 2013 portant élargissement de la Commission de 9 à 15 membres et au cours de laquelle des postes statutaires ont été attribués aux États membres.

111. Le Président a indiqué que des correspondances ont été envoyées aux États membres pour leur demander de publier des avis de vacance de ces postes afin de soumettre à la Commission de la CEDEAO au plus tard le 30 septembre 2013, une liste de trois (3) candidats présélectionnés. Il a en outre signalé qu'à ce jour la Guinée et la Guinée Bissau n'ont pas soumis de candidatures, respectivement pour leur poste de Commissaire et de juge. Quant au Bénin, il n'a présenté qu'un seul candidat au poste de Directeur Général adjoint de l'OOAS.

112. Le Président a, par ailleurs, indiqué que les entretiens relatifs à ces postes ont été prévus pour janvier 2014 et que le rapport final des entretiens sera présenté lors d'une session extraordinaire du Conseil.

113. Puis, il a rappelé au Conseil qu'il sera accordé une priorité aux États membres ne disposant que d'un seul poste statutaire dans la prochaine série des allocations.

114. Le Conseil a pris acte du Mémoire.

Point 23: Mémoire sur la réforme institutionnelle en cours

115. La Commission a présenté un rapport sur l'état d'avancement de la réforme institutionnelle en cours, conformément aux instructions données par le Conseil des ministres de la CEDEAO, au cours de sa 86^{ème} Session ordinaire tenue du 17 au 19 août 2011 et de sa 11^{ème} Session Extraordinaire tenue à Abidjan le 18 mai 2012. Le rapport indique qu'à l'issue d'un processus minutieux et transparent de passation de marché,

Maxwell Stamp PLC (UK), un cabinet international d'experts-conseils justifiant d'une expertise dans le domaine de la réforme institutionnelle, a été sélectionné pour mener à bien le projet de réforme institutionnelle, conformément aux instructions du Conseil. Les consultants ont commencé leur mission le 1^{er} juillet 2013.

116. Le Rapport a souligné que les consultants étaient sur la bonne voie et avaient déjà soumis à la Commission un rapport préliminaire, un premier rapport d'activités ainsi qu'un projet de rapport final sur l'état d'avancement de la Phase I. La Commission a, par ailleurs, indiqué qu'une réunion des responsables des Institutions de la CEDEAO s'est tenue le 11 décembre 2013 afin d'examiner le projet de rapport final. Suite à cette réunion, il a été convenu de compiler les observations des institutions de la CEDEAO et de les soumettre aux consultants en charge de la réforme pour insertion dans le rapport final. Le rapport final de la Phase 1 sera par la suite présenté, pour approbation, lors d'une session extraordinaire prévue au mois de janvier 2014.

117. À l'issue de l'exposé, le Conseil a pris acte du mémorandum.

Point 24: Mémorandum relatif aux cinquante-deux (52) postes à pourvoir au sein de la Commission de la CEDEAO

118. La Commission a rappelé que des délais précis ont été fixés pour l'achèvement, avant le 3 novembre 2013, du processus de recrutement concernant les cinquante-deux (52) postes à pourvoir. Ce délai a été entériné par le CAF et approuvé par le Conseil des Ministres lors de sa 70^{ème} Session ordinaire, qui s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire, les 20 et 21 juin 2013.

119. Le rapport a indiqué que la Commission n'a pu tenir le délai fixé pour l'achèvement de l'exercice en raison des retards accusés par les consultants en charge du recrutement. Ces derniers ont informé la Commission, par courrier en date du 31 juillet 2013, qu'ils n'étaient pas en mesure de respecter le délai du 15 août 2013. Par conséquent, ils ont demandé une prorogation d'un mois, c'est-à-dire, jusqu'au 15 septembre, pour finaliser la liste des candidats présélectionnés, liste qui constitue le volet le plus important du processus, qui devait permettre à la Commission de démarrer les entretiens, afin d'éviter de compromettre la qualité du travail.

120. La Commission a indiqué que suite à la prorogation demandée par les consultants, elle a pu boucler les entretiens avec les candidats présélectionnés le 10 décembre 2013. Le Comité de direction en charge de la relève des cadres devrait maintenant se réunir pour approuver les recommandations contenues dans le rapport de son sous-comité qui a mené les entretiens avec les candidats aux postes de directeurs et de cadres P5 managériaux. Le Président devra également approuver le rapport des comités consultatifs pour la nomination et la promotion du personnel professionnel et d'agents recrutés localement.

121. La Commission a informé les Ministres que les renseignements sur les candidats retenus seront soumis à l'Expert en charge de la vérification des antécédents afin que

celui-ci puisse vérifier les informations fournies par les candidats. Elle a, par ailleurs, demandé au Conseil de procéder à une approbation de principe du rapport, sous réserve de la vérification des antécédents. La Commission a indiqué que les candidats retenus prendront fonction à l'issue de ladite vérification des antécédents.

122. Le Nigeria est d'avis que la question de la «répartition géographique équitable» des postes, régulièrement soulevée, n'a plus sa raison d'être. La répartition géographique équitable de postes doit se fonder sur des paramètres identifiables – la démographie, la contribution financière et d'autres critères appropriés. Ceux-ci permettent de donner des indications claires sur l'opportunité de la représentation des états membres. A cet effet, il convient de faire preuve d'une grande prudence dans l'application de cette politique – la répartition équitable des postes des institutions de la CEDEAO afin que certains citoyens de la Communauté ne soient pas injustement déplacés. La nouvelle philosophie concernant la transition de « la CEDEAO des Etats à la CEDEAO des Peuples » doit se traduire concrètement dans toutes les décisions de notre Communauté. Elle permettra sans nul doute au Conseil et au Président de disposer de données scientifiques sur lesquelles pourra se fonder la « répartition équitable des postes » plutôt que d'appliquer de manière arbitraire. Les dispositions du Règlement du Personnel de la CEDEAO, notamment en ses articles 20, 63 (c), 64 et 65, doit être strictement observés.

123. Au cours des discussions, le Conseil a particulièrement insisté sur la nécessité de corriger sensiblement le déséquilibre dans la répartition géographique du personnel de la Commission entre les Etats membres. Le Conseil a également souligné la nécessité de veiller au respect du principe d'équité dans le traitement des Etats membres et à la prise en compte de la dimension genre.

124. Le Conseil a demandé au Président de la Commission de prendre en compte les questions et recommandations formulées.

Point 25: Mise en œuvre des Protocoles sur la libre circulation des personnes et des biens; Communication faite par la République Fédérale du Nigeria

125. La République Fédérale du Nigeria a présenté une communication sur la mise en œuvre des protocoles relatifs à la libre circulation des personnes et des biens. Dans son exposé, le Ministre délégué aux Affaires étrangères a attiré l'attention du Conseil sur les dispositions desdits protocoles et a exhorté les Etats membres à les appliquer. Il a mis en relief les difficultés rencontrées par les citoyens de la Communauté dans certains Etats membres, précisant qu'en cas de conflit entre les législations nationales et les protocoles de la CEDEAO, ceux-ci doivent s'appliquer.

126. Le Conseil a pris note de cette communication.

Point 26: Divers

127. Aucun point n'a été soulevé sous cette rubrique.

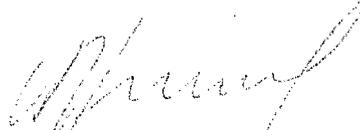
Point 27: Adoption du Rapport

128. Le rapport a été adopté, après amendements.

Point 26: Cérémonie de clôture

129 Le Président du Conseil, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères de la Côte d'Ivoire, S.E. Charles Koffi DIBY, a dans ses observations finales, remercié les membres du Conseil pour leurs contributions au cours des travaux et pour l'esprit de camaraderie qui a prévalu au cours de leur session. Puis, il a déclaré close la soixante-onzième session ordinaire et a souhaité aux participants un agréable voyage retour vers leur destination respective.

FAIT À ABIDJAN LE 17 DÉCEMBRE 2013



S. E. M. CHARLES KOFFI DIBY

MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

PRÉSIDENT

POUR LE CONSEIL DES MINISTRES